



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 4 octobre 2021** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery  
Conseillers : Maureen Bédard  
David Hogan  
Thomas Lavalée  
Shelley MacDougall  
Dorothy Noël

Absent : Raymond Bureau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière : Heidi Lafrance  
Inspecteur municipal : Stacy Gagné  
Contremaître aux Travaux publics : Dany Laberge

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
- 7. Administration**
  - 7.1. Programme des travaux compensatoires – Les YMCA du Québec
- 8. Finances**
  - 8.1. Comptes fournisseurs pour septembre 2021
  - 8.2. Octroi du contrat pour services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant
  - 8.3. Dépôt – État comparatif et état prévisionnel des revenus et dépenses
  - 8.4. Subvention pour l'entretien hivernal 2021-2022
  - 8.5. Collecte de fonds La Criée 2021
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2021

- 9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal 2021-2022 de la rue Cannon
- 10.3. Octroi du contrat pour le déneigement du stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue (lien vers Lac-Delage)

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour septembre 2021
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 5 592 581
- 11.4. Dérogation mineure – lot 2 196 761

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-10-21

**3.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2021**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 13 septembre 2021.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

***Demande de l'école Valcartier Elementary School concernant de l'affichage pour diminuer la vitesse devant l'école :***

Dans une lettre datée du 28 septembre 2021, l'école Valcartier Elementary School demande à la Municipalité de produire de l'affichage afin de sensibiliser les conducteurs à respecter la limite de vitesse devant l'école.

Les élus sont d'avis que cet affichage n'est pas la meilleure solution pour régler le problème de vitesse. D'autres options seront évaluées.

***Suivi sur le dossier Nouvelle Vague - plainte :***

Une rencontre s'est tenue le 21 septembre 2021 avec les propriétaires de Nouvelle Vague pour examiner différentes solutions pour améliorer la sécurité à l'accès public sur le chemin Redmond. Étaient présents à la rencontre, la directrice générale, l'inspecteur municipal et le contremaître au Service des travaux publics. Une rencontre est prévue au

printemps 2022 pour mettre en place la solution optimale. Possibilité : signalisation, bollard, capteur de vitesse, cônes, dossard, etc.

Le sujet concernant le bruit des activités sur l'eau a été abordé. Des mesures ont déjà été mises en place par la compagnie et les guides en sont informés.

## **6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## **7. ADMINISTRATION**

---

03-10-21

### **7.1 Programme de travaux compensatoires – Les YMCA du Québec**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT que certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT qu'il est offert à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Saint-Gabriel-de-Valcartier peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

## **8. FINANCES**

---

04-10-21

### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2021**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de septembre 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2021 totalisant la somme de 239 517,24 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

05-10-21

### 8.2 Octroi du contrat pour services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant

Une demande de soumission pour les services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant a été faite au cours des dernières semaines auprès de trois firmes comptables qui ont une expertise dans le domaine municipal. Préalablement, des références ont été demandées auprès d'autres municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat gré à gré pour une période de trois (3) ans à Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés au montant suivant :

Année	Montant (excluant les taxes applicables)
2021	14 000 \$
2022	14 700 \$
2023	15 400 \$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est dûment autorisée à signer le contrat au nom de la Municipalité.

### 8.3 Dépôt – État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs et prévisionnels des revenus et dépenses.

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

06-10-21

### 8.4 Subvention pour l'entretien hivernal 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer les subventions suivantes pour l'entretien hivernal de certaines rues privées :

- River View 642 \$
- Rue Charles, Julie, des Merisiers, des Bouleaux 1 492 \$
- Rues des Pins, du Parc et des Sources 1 090 \$
- Développement Sommet Bleu 2 500 \$

07-10-21

### 8.5 Collecte de fonds La Criée 2021

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les militaires et leurs familles;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De contribuer une somme de 5 000 \$ à la Fondation Centre des ressources pour les familles militaires Valcartier pour son événement phare La Criée 2021.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2021**

Un total de 14 appels a été reçu pendant le mois de septembre 2021 :

3	Médical
0	Accident
1	Alarme incendie
1	Fausse alarme
9	Divers
0	Travaux publics – urgence

08-10-21

### **9.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2022;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de six pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

09-10-21

**10.2 Octroi du contrat pour l’entretien hivernal 2021-2022 de la rue Cannon**

ATTENDU QUE la rue Cannon est sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier bien qu’elle soit située dans le périmètre de la base militaire de Valcartier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’accorder un contrat à la compagnie Aurel Harvey inc. pour la somme de 12 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour l’entretien hivernal de la rue Cannon située sur la Base Valcartier pour la saison hivernale 2021-2022.

10-10-21

**10.3 Octroi du contrat pour le déneigement du stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue (lien vers Lac-Delage)**

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses citoyennes et citoyens la possibilité de pratiquer la raquette à l’hiver 2021-2022 sur le sentier La Visite (lien SGDV à Lac-Delage) ;

ATTENDU QUE le stationnement doit être déneigé ;

ATTENDU QU’une demande de soumissions a été faite pour le stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue pour la saison hivernale 2021-2022 à Déneigement Boyd étant donné que cette compagnie détient déjà un contrat avec la Municipalité pour différentes aires de stationnement sur le territoire, dont une, à proximité dudit stationnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’accepter la soumission de Déneigement Boyd pour le stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue au montant de 800,00 \$ excluant les taxes applicables pour la saison hivernale 2021-2022.

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

**11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2021**

Un total de 20 permis a été délivré pour le mois de septembre 2021 :

1	Nouvelle résidence
2	Agrandissement résidentiel
1	Bâtiment agricole
8	Bâtiment complémentaire
2	Piscine
4	Installation septique
1	Puits
1	Changement d’usage

**11.2 Rapport de l’Inspecteur municipal – Stacy Gagné**

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l’urbanisme.

11-10-21

***Demande de révision des données auprès de l’institut de la statistique du Québec (ISQ) du nombre de permis émis par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :***

ATTENDU que les données de l’ISQ ne représentent pas le nombre réel de permis émis par la municipalité au cours des dernières années;

ATTENDU que la municipalité souhaite que les données de l’ISQ représentent la réalité pour le dépôt du PMAD révisé et la révision du Schéma d’aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander à l'Institut de la Statistique du Québec de modifier les données sur le nombre d'émissions de permis annuellement pour Saint-Gabriel-de-Valcartier.

12-10-21

**11.3 Dérogation mineure – lot 5 592 581**

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où l'accès de la résidence se fera par un accès déjà existant traversant trois propriétés.

ATTENDU QUE le lot est constructible;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme avec la réglementation;

ATTENDU QUE la future résidence ne sera pas visible du chemin Redmond;

ATTENDU QUE cela évite de passer par une zone inondable et d'abattre des arbres;

ATTENDU QU'aucune rue privée ne sera créée;

ATTENDU QU'une servitude de passage a été créée pour que chaque propriétaire ait une obligation d'entretien et d'accès à vie;

RECOMMANDATION :

- Un acte notarié indiquant la servitude de passage autorisant le propriétaire du lot 5 592 581 à accéder par les lots 5 564 002, 5 564 003 et 5 592 580 devra être remis à l'inspecteur municipal avant l'émission du permis de construction. De plus, l'installation septique devra être conforme avec le règlement provincial Q2 R-22.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 592 581 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la délivrance d'un permis de construction pour une résidence unifamiliale accédant à la propriété par trois autres propriétés privées, et ce, selon la recommandation du CCU.

13-10-21

**11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 761**

Cette dérogation mineure consiste à autoriser un garage détaché déjà construit à 1,45m de la ligne de lot latéral alors que la réglementation exige 2m.

ATTENDU QUE le voisin le plus proche se trouve à 30 m du garage;

ATTENDU QUE la partie entre le garage et le chemin d'accès du voisin est boisée;

ATTENDU QU'il ne manque que 55 cm sur une partie de la ligne arrière du garage;

ATTENDU QU'un permis municipal a été délivré en 2012 et que les dimensions données à l'inspecteur étaient conformes avec le règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 761 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un garage détaché implanté à 1,45 mètre de la ligne de lot latérale droite, et ce, selon la recommandation du CCU.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 15 septembre 2021.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 octobre 2021 à 19h.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*